



COMMENT S'INSCRIRE

1



Téléchargez l'application gratuite Palafrugell sur le téléphone



Sélectionnez BICIBOX



Enregistrez vos données personnelles et suivez les instructions pour obtenir votre code d'accès personnel.

2



Inscrivez-vous sur le stationnement en cliquant sur le parking à vélo Palafrugell, en suivant les indications et en acceptant les conditions.

3



Enregistrez votre vélo dans la section correspondante de l'application.



4



Vous pouvez désormais l'utiliser en cliquant sur le parking de Palafrugell à l'aide du bouton de l'application, en saisissant le code personnel sur le clavier.

RÈGLES D'UTILISATION

- Stationnement gratuit exclusif pour les vélos enregistrés dans le système.
- Le stationnement de trottinettes ou d'autres véhicules de mobilité personnelle (VMP) n'est pas autorisé.
- La durée maximale de stationnement est de 72 heures consécutives.
- Le stationnement est accessible 365 jours par an.
- Il est obligatoire d'utiliser un cadenas pour attacher le vélo.
- La Mairie ou le gestionnaire du stationnement ne sont pas responsables des dommages causés aux vélos. Les vélos ne sont pas assurés.
- La disponibilité des places de stationnement libres est soumise au niveau d'occupation. Il n'est pas possible de réserver ou de garantir une place à titre personnel.
- Consultez le reste des conditions d'utilisation du parking sur le site web : www.palafrugell.cat/bicibox

COMMENT STATIONNER LE VÉLO

1. Ouvrez la porte en utilisant l'une des trois alternatives habilitées :
 - a) Application mobile PVerde : en entrant dans l'application et en cliquant sur le bouton d'ouverture de la porte.
 - b) Clavier de la porte : saisie du code d'accès personnel.
2. Stationnez le vélo. N'oubliez pas de l'attacher !
3. Sortez en appuyant sur le bouton de sortie et assurez-vous que la porte est bien fermée.

COMMENT RÉCUPÉRER LE VÉLO

1. Ouvrez la porte en utilisant l'une des deux alternatives habilitées :
 - a) Application mobile PVerde : en entrant dans l'application et en cliquant sur le bouton d'ouverture de la porte.
 - b) Clavier de la porte : saisie du code d'accès personnel.
2. Vérifiez sur l'application ou sur le site web que le stationnement a été finalisé (la vérification peut prendre quelques secondes pour se mettre à jour). De cette façon, vous confirmez que le vélo a été retiré correctement du parking.
3. Sortez en appuyant sur le bouton de sortie et assurez-vous que la porte est bien fermée.

SANCTIONS

En cas de dépassement du temps maximal de stationnement continu autorisé, l'usager sera pénalisé par des jours sans pouvoir utiliser le parking.

Les jours commenceront à être comptés à partir du moment où la durée maximale autorisée sera dépassée.

- Jusqu'à 12 heures additionnelles. 2 jours de sanction.
- Entre 13 heures et 24 heures additionnelles. 4 jours de sanction.
- Entre 25 heures et 72 heures. 7 jours de sanction.
- À partir de 72 heures additionnelles. 30 jours de sanction.

AUTORITÉ DU GESTIONNAIRE DU PARKING

La Mairie n'est pas responsable des dommages, vols ou pertes qui pourraient être causés aux vélos stationnés. Les vélos stationnés ne sont pas assurés.

En cas de mauvaise utilisation du stationnement de la part de tout usager du service, la Mairie est autorisée à retirer le vélo de sa localisation et à informer l'usager.



CONTACT

Toute demande concernant l'accès et la bonne utilisation du parking peut être effectuée par téléphone (+34) 673692043 du lundi au vendredi de 7h30 à 23h30.



PARKING ÉQUIPÉ DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE

Les images captées par les caméras de vidéosurveillance seront traitées uniquement à des fins de gestion d'utilisation du parking.